

11/03/14 17:10

Mutations du modèle familial : l'avis des Français



© Africa Studio - Fotolia.com

Les droits des beaux-parents, la procréation médicalement assistée et les mères porteuses pour les homosexuels... Les Français semblent plus modernes que leurs politiques. C'est ce que démontre une enquête du JournalDesFemmes.com avec CCM Benchmark Panel. N'en déplaie aux participants de la manif pour tous et aux opposants du projet de loi famille, les Français sont bien conscients que des nouveaux modèles familiaux existent et qu'il faudrait les prendre en compte dans la législation. Le gouvernement est-il le dernier bastion de la vision traditionnaliste de la famille ? Découvrez vite les conclusions de notre étude, réalisée du 21/02/2014 au 26/02/2014, commentée par le sociologue de la famille Christophe Giraud et dont les résultats ont été redressés sur la base de la population française.

Les familles évoluent avec le temps

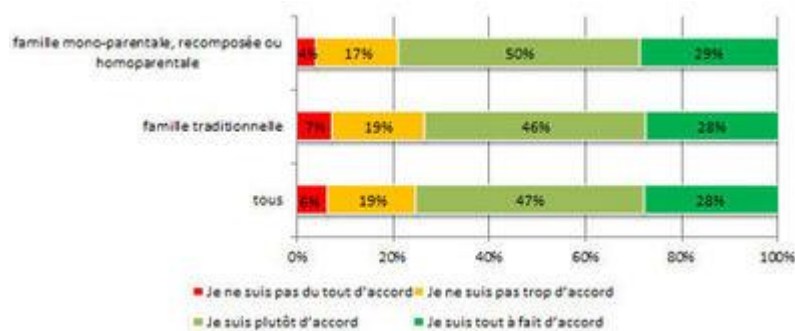


Le schéma de vos parents vous influence-t-il ? © Kurhan - Fotolia.com

Compose-t-on sa famille en copiant ses parents ou au contraire, en s'en éloignant ? La famille doit-elle évoluer avec la société ? Nous vous avons posé les questions.

Lorsque vient le moment de créer sa propre famille, deux attitudes s'opposent : soit l'on cherche à reproduire (consciemment ou non) le modèle de ses parents, soit l'on s'en éloigne. Il est amusant de constater que, dans notre enquête, **58 % des familles recomposées/monoparentales et homoparentales affirment se détacher du modèle de leurs parents** à l'inverse des familles "traditionnelles" qui ont tendance à suivre le schéma parental. Christophe Giraud, sociologue, confirme "*Il est logique que les personnes vivant en famille homoparentale/ recomposée/monoparentale soient plutôt dans une perspective de non-respect du modèle parental dans la mesure où le divorce et les recompositions familiales se sont accrues d'une génération à une autre.*"

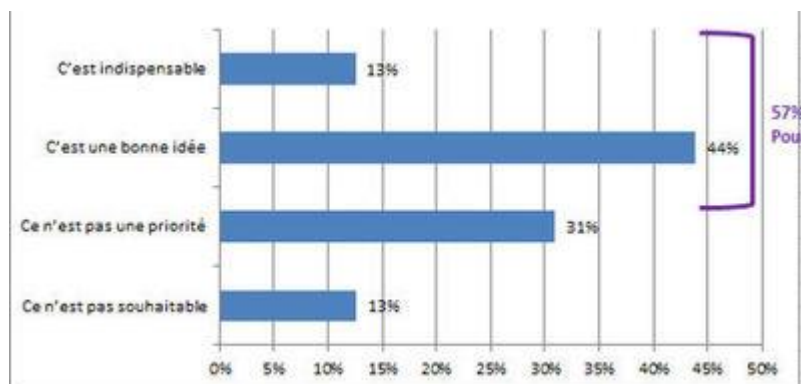
Quant à la multiplicité des schémas familiaux existants, les Français semblent conscients qu'il existe plusieurs types de familles et sont **plus de 7 Français sur 10 à répondre favorablement à la question "Pensez-vous que les schémas familiaux doivent évoluer avec la société ?"** Mais le sociologue attire l'attention sur le fait que cette question induit un changement de la société et non du comportement propre à chacun. "*Les Français sont d'accord pour que la société prenne en compte les différentes familles mais en tant qu'individus, ne se sentent pas forcément concernés.*"



Pensez-vous que les schémas familiaux doivent évoluer avec la société ? © CCM Benchmark

Le statut du beau-parent : 60 % de Français favorables

Alors que les familles recomposées sont de plus en plus nombreuses, la question de la création d'un statut pour le beau-parent est plus que jamais d'actualité.



Si demain une loi accordait un vrai statut légal au beau-parent, vous penseriez que... © CCM Benchmark

Les familles recomposées sont désormais légion. En 2011, l'Insee dénombrait 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans vivant dans 720 000 familles recomposées (c'est-à-dire dans une famille où les enfants ne sont pas tous ceux du couple actuel) en France métropolitaine. Selon [cette étude](#), 940 000 d'entre eux vivent avec un parent et un beau-parent, le plus souvent avec leur mère et un beau-père. La création d'un statut légal pour ce beau-parent se pose donc légitimement.



Les Français favorable à la création d'un statut légal du beau-parent. © contrastwerkstatt - Fotolia.com

Dans notre enquête, parmi les personnes divorcées ou séparées, **presque 6 Français sur 10 y sont favorables**. Reconnaisant à 66 % que des "sentiments se sont créés", les 54 % de Français favorables estiment important de conserver des liens entre un beau-père et les enfants de sa compagne. Christophe Giraud, sociologue, confirme : *"Ceux qui ont répondu oui ont en tête un certain modèle de famille. C'est la logique du sentiment. Et ils sont favorables au droit de visite d'un beau-parent pour maintenir ce lien qui s'est créé avec l'enfant, même après que le lien conjugal s'est brisé"*. Toutefois, pour les réfractaires à cette mesure (17 %), une majorité estime que **ce droit "devrait être réservé aux parents biologiques"**. Christophe Giraud analyse : *"ceux qui ont répondu "non" témoignent d'un attachement au lien du sang, c'est une logique statutaire. Pour eux, la famille, c'est le biologique. Rajouter un parent*

supplémentaire à qui on donne des droits, c'est avoir plusieurs parents...ce qui ne correspond pas à la vérité biologique supposée".

Médiation et coparentalité : des avis mitigés

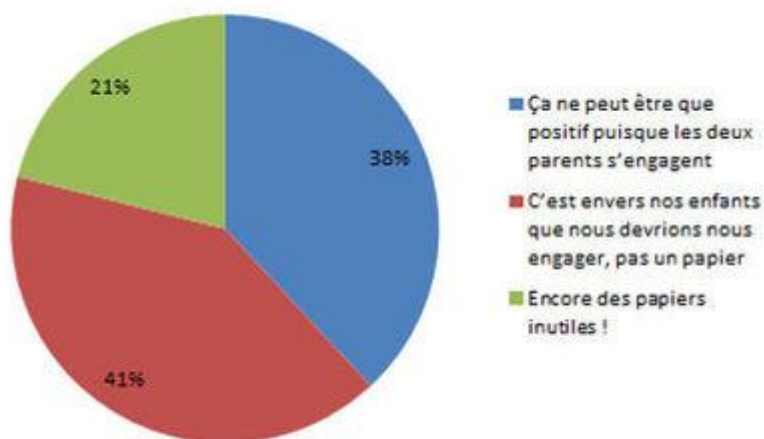


Faire s'entendre les parents à propos de leurs enfants. © WavebreakmediaMicro - Fotolia

Aider les futurs divorcés à s'entendre : les Français sont favorables. En revanche, le contrat de coparentalité ne fait pas d'adeptes...

Le projet de loi famille prévoyait d'instaurer une médiation familiale obligatoire pour aider les couples qui souhaitaient divorcer à s'entendre, bien avant le passage devant un juge. Cette mesure recueille un avis positif de la part des participants à notre enquête. **Ils sont 82 % à y être favorables** (78 % des personnes divorcées se disent d'accord). Ils avancent que "cela serait bénéfique pour les enfants et les parents" à 39 % et à 15 % que cela "désengorgerait les tribunaux".

En revanche, la question d'un contrat de coparentalité est plus controversée. La ministre de la famille souhaitait également que cette médiation aboutisse à un contrat "en amont d'une audience devant le juge", validé ensuite au tribunal. **62 % des sondés n'en voient pas l'intérêt**. Pourtant, les litiges les plus courants concernent la pension alimentaire (55 %), le droit de visite et d'hébergement des enfants vient en deuxième (37 %) suivi du lieu de résidence (20 %) et de l'autorité parentale (9 %) selon [une étude réalisée par des sociologues en 2013](#). Des problématiques qui auraient typiquement pu faire partie de ce contrat.



Que pensez-vous d'un contrat de coparentalité signé par les parents, qui régirait leurs droits et devoirs envers leurs enfants ? © CCM Benchmark

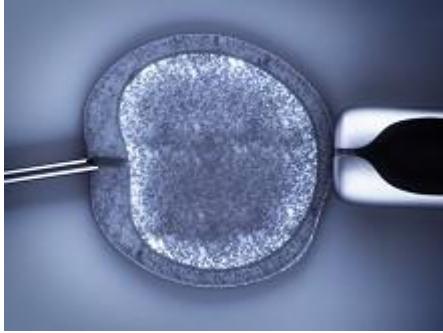
PMA : des avis favorables

La PMA recueille des avis plutôt favorables de la part des sondés mais très peu se prononcent ouvertement pour l'ouverture de ce droit aux homosexuels.



"Pour ou contre la PMA ?" © CCM Benchmark

Bien que ni la Procréation Médicalement Assistée (PMA) ni la Grossesse pour Autrui (GPA) ne fassent partie du projet de loi initialement prévu par Dominique Bertinotti, le JournalDesFemmes.com souhaitait recueillir votre avis sur ces sujets polémiques. Ainsi, seuls 6 % des Français sont contre la PMA. 50 % des personnes interrogées précisent qu'elles sont "pour mais uniquement pour les couples homme-femme" tandis que 22 % affirment ouvertement être d'accord pour les couples homosexuels.



PMA : les Français ouverts à cette technique. © digitalbalance- Fotolia.com

Globalement, ce sont les hommes qui se montrent les plus conservateurs : ils sont 57 % versus 44 % des femmes à approuver la PMA pour les couples hétérosexuels uniquement. Les familles "traditionnelles" se montrent également moins ouvertes sur le sujet que les familles recomposées/ monoparentales/ homoparentales (21 % des familles traditionnelles sont pour l'ouverture de la PMA aux couples lesbiens contre 26 % des autres).

Récemment un sondage Harris Interactive réalisé sur un échantillon de 1 213 personnes présentait des chiffres plus positifs : **57 % des Français étaient pour l'autorisation de la PMA** aux couples lesbiens. Parmi les personnes interrogées, 23 % étaient "tout à fait favorables" et 34% "plutôt favorables".

GPA : un sujet clivant



GPA : un sujet controversé. © Nastasia Froloff - Fotolia.com

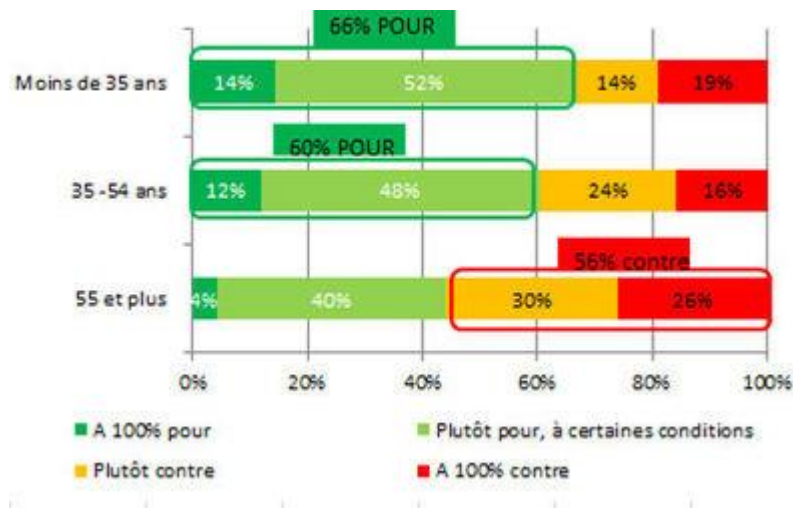
La question des mères porteuses reste controversée. Seuls 10 % de nos internautes sont à 100 % pour.

Le sujet des mères porteuses fait l'objet de débats houleux depuis longtemps en France. Qu'elle soit autorisée pour les couples hétérosexuels ou homosexuels, cette méthode est loin de faire l'unanimité. Pourtant, elle est déjà autorisée dans quelques états des Etats-Unis, au Brésil, en Australie, au Royaume-Uni, au Danemark ou encore en Russie.

Dans notre enquête, seuls 10 % des participants se montrent à "100 % pour" et 46 % "pour, à certaines conditions". Pour notre sociologue de la famille, ce sujet est très clivant. "*Certaines personnes sont contre, mais ceux qui sont pour ne sont pas forcément disposés à l'accepter*

pour les couples de même sexe, et veulent en limiter l'usage. D'autres, en revanche, veulent un accès généralisé à la GPA. Le camp des personnes en faveur de la GPA est donc très fractionné. Il ne se confond pas avec une position en faveur des couples de même sexe." explique-t-il.

Du côté des réfractaires, ils sont nombreux ! Ce sujet serait-il une question de génération ? Notre étude montre que les moins de 35 ans sont pour la GPA à 67 % contre seulement 44 % des 55 ans et plus.



"Etes vous pour ou contre la GPA" : les réponses selon les âges des répondants. © CCM Benchmark

Nous avons cherché à savoir quelles étaient les principales résistances de ces internautes et il s'avère que 47 % expliquent être contre la GPA parce que "le corps d'une femme n'est pas à louer ou à vendre".

Naissance sous X : plus d'informations demandées

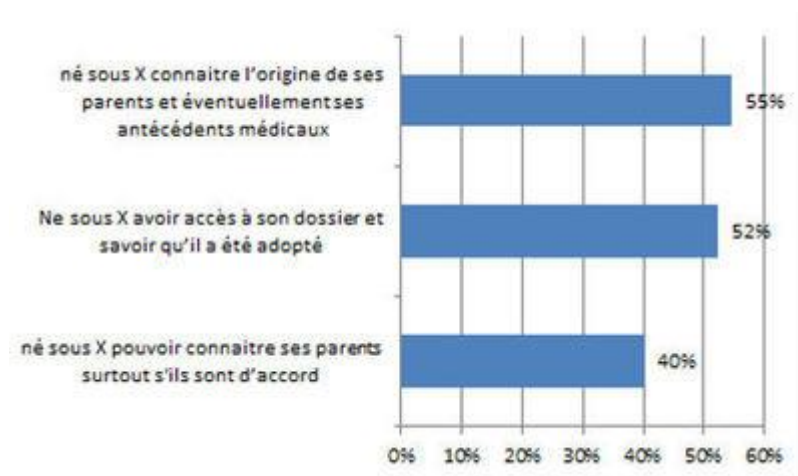
Pour une majorité de Français, la naissance sous X ne devrait pas empêcher les individus d'avoir accès à certaines informations...



Une naissance sous X plus si anonyme ? © herreneck - Fotolia

Le gouvernement entendait aborder la question de la connaissance de ses origines dans le cadre des accouchements sous X. L'idée était de permettre de donner plus d'informations aux enfants nés sous X tout en préservant l'anonymat des parents biologiques.

Nos sondés ne sont que **6 % à penser que ces enfants ne devraient rien savoir**. 55 % des internautes affirment qu'un enfant né sous X "devrait connaître l'origine de ses parents et éventuellement ses antécédents médicaux" et 40 % déclarent même qu'un enfant devrait "pouvoir connaître ses parents surtout s'ils sont d'accord". Pour Christophe Giraud, ces résultats ne sont pas étonnants : "*l'origine familiale est perçue comme une composante importante de l'individu. Les personnes interrogées estiment qu'on ne devrait pas priver l'individu de cette information qui lui permet de se connaître, de se construire. Pour autant, ils ne sont pas prêts à supprimer la possibilité pour une femme d'accoucher sous X, mais semblent favorables aux solutions médianes consistant à faciliter l'accès à une certaine information sur eux-mêmes*".



La question posée " Selon vous, un enfant né sous X ... " a été proposée uniquement aux personnes étant d'accord pour qu'un enfant ait accès à des informations. © CCM Benchmark

Le JournalDesFemmes.com a lancé une enquête avec le panel CCM Benchmark pour interroger les Français sur leur vision de la famille et recueillir leur avis sur les différentes mesures que devait contenir le projet de loi famille de la ministre Dominique Bertinotti. Ce projet a depuis fait l'objet d'un report sine die par le Chef de l'Etat. Réalisée du 21/02/2014 au 26/02/2014 auprès de 1071 participants (dont 68,7 % de familles traditionnelles, 0,4 % de familles homoparentales, 17,9 % de familles monoparentales et 13,0 % de familles recomposées), cette enquête montre une certaine homogénéité des opinions sur l'évolution du modèle familial. Des résultats redressés sur la base de la population française et commentés par le sociologue de la famille Christophe Giraud.

A propos de CCM Benchmark Panel : CCM Benchmark Panel est la communauté de consommateurs en ligne de CCM Benchmark Group, 6ème groupe Web média en France*. [CCM Benchmark Panel](#) réalise des études sur mesure, de la collecte des données jusqu'à l'analyse des résultats, sur le thème de l'Internet et des nouveaux comportements de consommation. Méthodologies : études quantitatives ou qualitatives (test de produits, focus group).

*20 millions de visiteurs uniques, Source audience : Médiamétrie//Netratings – Novembre 2013